

Liste des délibérations de l'organe délibérant

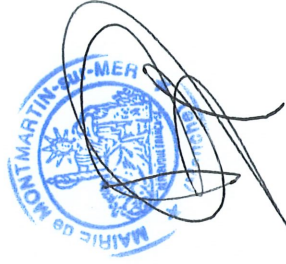
Séance du 21 septembre 2023

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Pré date	Pré sen ts	Absente ntions	Suffrage exprimés	Votes POUR	Votes CONTRE	
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2023/21/09-01	021 septembre 2023	Travaux assainissement – validation devis étude de sol	22 septembre 2023	09	0	13	13	0	Approuvée

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 22 septembre 2023
Et publication sur le site internet le 25 septembre 2023

Pour copie conforme
Le Maire
Monsieur QUESNEL Bruno

Le secrétaire de séance
Monsieur MARIE-LECONTE Jean



2023/21/09-01

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 050-215003492-20230921-2023210901-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 21 septembre 2023

Présents : 09
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 14 septembre 2023

OBJET : Travaux assainissement – validation devis société HYDROGEOTECHNIQUE : étude de sol

L'an deux mil -vingt-trois et le 21 septembre à 18 h 30,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne (pouvoir à Daniel POISSON), M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice (pouvoir à Bruno QUESNEL), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Paul CREVEL)

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN

Monsieur MARIE-LECONTE Jean remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre des travaux assainissement « Clos d'Auguet- Champ Dolent et Hameau D'Ourville », un appel d'offres a été lancé pour des études de sol – prestations de sondages et essais, et des missions d'études G1/G2AVP et PRO, à l'issue de cet appel d'offres, la société « HYDROGETOTECHNIQUE » a été retenue pour un montant de 11 927.50 € HT soit 14 313.00 € TTC (l'estimation de la mission G2-PRO ne sera chiffrée qu'à l'issue de la mission G2-AVP).

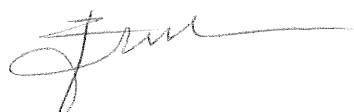
M. le Maire propose de valider ce devis,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de la société HYDROGEOTECHNIQUE d'un montant de 14 313.00 € TTC

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 22 septembre 2023
Et publication sur le site internet le 25 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance,
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,
QUESNEL Bruno

